



COMPTE RENDU CM DU 8 SEPTEMBRE 2017

INDEMNITE 1^{ER} ADJOINT

Le conseil municipal décide d'accorder au 1^{er} adjoint Amélie CREVOISIER le taux maximal à 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter de son élection au poste.

RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT SUR EMPLOI PERMANENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire, Karine FOUGOU, pendant toute la durée de son mandat à recruter des agents contractuels pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents non titulaires momentanément indisponibles

AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil décide d'affecter, à l'unanimité, les résultats 2016 au BP 2017, pour le réseau chaleur comme suit :

-Investissement :	D001	93 490.22 € (93 491€ inscrit au BP)
	R1068	38 625.36 € (38 626 € inscrit au BP)

ANNULLATION FACTURATIONS EAU SUR EXERCICE ANTERIEUR

Le 3^{ème} adjoint, délégué aux impayés sur la commune expose au conseil la situation quant à la facturation d'eau en souffrance. En effet, depuis plusieurs années certaines factures sont en attente (suite à des contestations ou retard). Aux vues des dates de facturations, il convient de procéder à l'annulation de ces facturations

MISE EN PLACE DE LA FACTURATION D'EAU PAR LA COMMUNE : MOYENS DE PAIEMENTS

L'établissement des factures d'eau implique le paramétrage du logiciel en fonction du mode de paiement choisis et autorisé. Aux modes déjà existant, espèces et chèques, peuvent être proposés deux autres moyens de paiement

- Le prélèvement SEPA
- Le paiement par Internet

Après présentation des deux modes ci-dessus, le conseil demande un peu plus de temps pour réfléchir. Le sujet est reporté au prochain conseil d'octobre 2017.

REGULARISATION D'UN POSTE PERMANENT à temps non complet inférieur à 17h30

Suite à une erreur de date dans la délibération créant le poste permanent à temps non complet, il convient de reformuler la délibération pour régulariser la situation. Acceptation du conseil à l'unanimité.

PRESENTATION DU DOCUMENT UNIQUE ET PLAN DE PREVENTION ANUEL

M. Thomas MOULIN, préventionniste au CDG70 s'est rendu en mairie afin de présenter le Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents les solutions trouvées ont été répertoriées dans un plan annuel de prévention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité s'engage à mettre en place le plan annuel de prévention des risques professionnels.

TRAVAUX ACCESSIBILITE EGLISE-CIMETIERE

Le conseil municipal valide les devis pour un montant total de 21 127.08 € HT et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

TRAVAUX ACCESSIBILITE SALLE DES FETES

Le conseil municipal valide les devis pour un montant total de 8 991,82€ HT et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

DEMANDE DE REVISION DU PLU MONSIEUR POIRSON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal estime que tant que le SCOT ne s'est pas pleinement positionné, il n'est pas judicieux de modifier le PLU.

D'autre part, les orientations budgétaires n'ont pas prévues ces dépenses qui de fait ne sont pas inscrites au budget. Le conseil refuse en l'état actuel la demande de M et Mme POIRSON qui pourra toutefois être reformulée ultérieurement.

PROPOSITION ACHAT TERRAIN MADAME SMITH

Afin de disposer d'informations juridiques nécessaires à ce vote, le conseil décide de remettre le sujet à une date ultérieure.

PROPOSITION ACHAT CHEMIN SOUS LES LEVANCHES ET PARCELLE DE BOIS ZI B 139 PAR M.DAGNAUD

Après exposé du courrier de Monsieur DAGNAUD concernant son souhait d'achat des parcelles citées ci-dessus, le conseil demande à monsieur DAGNAUD de faire une proposition chiffrée et séparée de l'acquisition du chemin et des parcelles de bois et remet donc le sujet à une date ultérieure.

ADRESSE LOTISSEMENT RUE DES 6 LOUPS

Le Maire expose au conseil le souhait de l'indivision Thélème d'attribuer le nom « Impasse du brin de paille » pour la partie de voirie privée desservant les lots 1 à 4 du lotissement.

Le conseil ne s'y oppose pas.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS FINANCIERES RELATIVES AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOLAIRE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions financières prévoyant le cas échéant la répartition des charges entre la commune de Breurey-lès-Faverney et la Communauté de communes Terres de Saône.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE AINSI QUE DE L'ACCUEIL PERI ET EXTRA SCOLAIRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer avec le président de la CCTS, les procès-verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence ainsi que tous documents y afférents

LISTE PROVISOIRE D'AFFOUAGE

Le maire présente la liste provisoire à l'affouage et précise qu'après observations du conseil elle sera affichée sur les lieux habituels pour une durée d'1 mois.

O.N.F ETAT D'ASSIETTE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : approuve l'assiette des coupes exercice 2018 dans les parcelles de la forêt communale N°4 af- 4ar- 4 j- 5- 9ar 12A ar- 13B ar- 14 ar- 15 – 16B ar- 28A ar- 29B ar- 30A ar- 32 A ar- 48 ar- 49 ar- 50 ar - 51ar- 55ar- 56 aj- 64ar- 65 ar- 66 af- 66ar- 99- 101- 20 -23- 25- 25 -27- 28C r-

ANNULLATION DE DELIBERATIONS ANTERIEURES

Le conseil décide d'annuler, pour l'instant, les délibérations suivantes du fait de leur non réalisation.

-Délibération 105-30112014 ECHANGE TERRAIN COMMUNE/GUENOT EMMANUEL

-Délibérations 06-03122016, 01-21012017 et 02-21012017 REAMENAGEMENT /REFINANCEMENT DES PRETS DE LA CAISSE d'EPARGNE.

-Délibération 07-22062016 REPRISE ET VENTE D'ACTIF : TRACTEUR

REPORT DES SUBVENTIONS

Aussi afin de ne pas risquer de perdre les subventions relatives à la création de vestiaires sportifs, il est préférable d'en demander le report. Le Conseil autorise le Maire à en faire les demandes auprès des divers organismes.

CREATION PAGE FACEBOOK

Le Maire explique que trop d'informations erronées de la commune circulent sur les Facebook privés.

Afin de permettre une information claire, de référence, il convient de créer une page Facebook officielle pour la commune « Village de Breurey-lès-Faverney ».

La communication sur cette page sera remise à Agnès qui gère déjà la site Internet, sous le contrôle du Maire.

Le conseil Vote cette disposition à l'unanimité.

(Affichage le 13/09/2017)

Le Maire,

Karine FOUGOU

Mairie de BREUREY-LES-FAVERNEY
10 Place de la Mairie
70160 BREUREY-LES-FAVERNEY
Tél : 03 84 91.34.58